

Association Les Témoins de Jéhovah de Guyane

---

# **COMPTES ANNUELS**

Exercice du 01/09/2008 au 31/08/2009

---

328 Route du Tigre  
97300 CAYENNE

**B I L A N**

Exercice du 01/09/2008 au 31/08/2009

<b>A C T I F</b>				
	Exercice N			Exercice N-1
	Brut	Amortiss. & provisions	Net	Net
<b>Actif immobilisé</b>				
Immobilisations incorporelles	-	-	-	-
Immobilisations corporelles	3 596 010,16	1 506 520,34	2 089 489,82	2 193 420,18
Immobilisations financières	426 132,98	-	426 132,98	397 150,83
Total I	4 022 143,14	1 506 520,34	2 515 622,80	2 590 571,01
<b>Actif circulant</b>				
Créances	10 247,57		10 247,57	2 495,53
Épargne associative (V.M.P.)	47 075,68		47 075,68	29 075,86
Disponibilités	115 657,86		115 657,86	98 093,15
Charges constatées d'avance	679,29		679,29	2 475,33
Total II	173 660,40	-	173 660,40	132 139,87
<b>TOTAL ACTIF (I+II)</b>	4 195 803,54	1 506 520,34	2 689 283,20	2 722 710,88
<b>P A S S I F</b>				
			Exercice N	Exercice N-1
<b>Fonds associatifs</b>				
Fonds associatifs - réserves			1 864 565,25	1 864 565,25
Report à nouveau			815 026,63	906 210,04
Excédent / déficit de l'exercice			- 67 493,61	- 91 183,41
		Total I	2 612 098,27	2 679 591,88
<b>Provisions (risques &amp; charges)</b>				
		Total II	-	-
<b>Fonds dédiés</b>				
		Total III	-	1 501,66
<b>Dettes</b>				
Emprunts et dettes assimilées			40 000,00	15 000,00
Legs et donations en cours			-	-
Autres dettes			37 184,93	26 617,34
		Total IV	77 184,93	41 617,34
<b>TOTAL PASSIF (I+II+III+IV)</b>			2 689 283,20	2 722 710,88

**COMPTES DE RÉSULTAT**

Exercice du 01/09/2008 au 31/08/2009

<b>PRODUITS</b>		
	Exercice N	Exercice N-1
<b>Produits courants</b>		
Cotisations des membres	345,00	420,00
Offrandes cultuelles	245 549,16	203 681,01
Subventions d'associations cultuelles	65 000,00	18 000,00
Reprises sur amortissements & provisions	-	-
Transferts de charges	-	-
Total I	310 894,16	222 101,01
<b>Produits financiers</b>		
Produits d'épargne associative	1 534,18	3 871,51
Total II	1 534,18	3 871,51
<b>Produits exceptionnels</b>		
Legs et donations	-	-
Autres produits exceptionnels	-	14 000,00
Total III	-	14 000,00
<b>Report / ressources affectées</b>	1 501,66	-
Total IV	1 501,66	-
<b>TOTAL PRODUITS (I+II+III+IV)</b>	313 930,00	239 972,52
<b>Solde débiteur (déficit)</b>	67 493,61	91 183,41
<b>TOTAL GÉNÉRAL</b>	381 423,61	331 155,93
<b>CHARGES</b>		
	Exercice N	Exercice N-1
<b>Charges courantes</b>		
Achats et autres charges externes	129 153,13	111 385,97
Impôts et taxes	27 452,32	26 228,41
Indemnités et charges sociales - ministres du culte	106 715,34	71 665,26
Subventions cultuelles	854,60	323,76
Autres charges de gestion courante	-	-
Dotations aux amortissements et aux provisions	112 355,11	114 505,99
Total I	376 530,50	324 109,39
<b>Charges financières</b>	-	-
Total II	-	-
<b>Charges exceptionnelles</b>	4 893,11	7 046,54
Total III	4 893,11	7 046,54
<b>Engagements / ressources affect.</b>	-	-
Total IV	-	-
<b>TOTAL CHARGES (I+II+III+IV)</b>	381 423,61	331 155,93
<b>Solde créditeur (excédent)</b>	-	-
<b>TOTAL GÉNÉRAL</b>	381 423,61	331 155,93

# **ANNEXE LÉGALE DES COMPTES**

Exercice du 01/09/2008 au 31/08/2009

À la clôture de l'exercice, les comptes annuels présentent les caractéristiques suivantes :

<b>Total Bilan</b>	<b>2 689 283,20</b>
<b>Résultat de l'exercice</b>	<b>-67 493,61</b>

---

## **I - PRINCIPES COMPTABLES, MÉTHODES D'ÉVALUATION, COMPARABILITÉ DES COMPTES, FAITS CARACTÉRISTIQUES**

---

Les comptes annuels de l'exercice ont été élaborés et présentés conformément aux règles et normes comptables, notamment les règlements n° 99-01 et n° 99-03 du Comité de la Réglementation Comptable.

En particulier, les principes et conventions suivants ont été appliqués :

- principe de prudence ;
- principe d'indépendance des exercices ;
- continuité des activités.

L'évaluation des éléments inscrits en comptabilité a été pratiquée par référence à la méthode dite des coûts historiques.

Les méthodes d'évaluation retenues pour cet exercice n'ont pas été modifiées par rapport à l'exercice précédent.

## II - NOTES RELATIVES AUX POSTES DU BILAN ET DU COMPTE DE RÉSULTAT

### État de l'actif immobilisé

Éléments	Valeur brute début ex.	+	-	Valeur brute fin ex.
Immobilisations incorporelles	518,94	-	518,94	-
Immobilisations corporelles	3 590 253,77	8 887,00	3 130,61	3 596 010,16
Immobilisations financières	397 150,83	76 868,19	47 886,04	426 132,98
<b>Total</b>	<b>3 987 923,54</b>	<b>85 755,19</b>	<b>51 535,59</b>	<b>4 022 143,14</b>

La valeur brute des éléments corporels de l'actif immobilisé correspond à la valeur d'entrée des biens dans le patrimoine, compte tenu des frais nécessaires à la mise en état d'utilisation de ces biens, mais à l'exclusion des frais engagés pour leur acquisition.

Les immobilisations corporelles se rapportent essentiellement à la Salle d'assemblées cultuelles propriété de l'Association.

Des prêts sans intérêts peuvent être consentis à des associations apportant leur contribution à l'exercice du culte. Ils figurent au bilan, le cas échéant, sous la rubrique "immobilisations financières", à l'instar des dépôts et des cautionnements.

### État des amortissements et des provisions

Éléments	Valeur en début d'exercice	+	-	Valeur en fin d'exercice
Immobilisations incorporelles	518,94	-	518,94	-
Immobilisations corporelles	1 396 833,59	112 355,11	2 668,36	1 506 520,34
Immobilisations financières	-	-	-	-
<b>Total</b>	<b>1 397 352,53</b>	<b>112 355,11</b>	<b>3 187,30</b>	<b>1 506 520,34</b>

L'amortissement pour dépréciation a été déterminé selon le mode linéaire. Les durées d'amortissement les plus généralement retenues ont été les suivantes :

- Logiciels : 1 an ;
- Constructions (Salle d'assemblées cultuelles) : 30 ans ;
- Installations et agencements (Salle d'assemblées cultuelles) : 10 ans ;
- Matériel Salle d'assemblées cultuelles et matériel de transport : 5 ans ;
- Matériel de bureau et informatique : 3 à 4 ans.

**Tableau des échéances des créances et des dettes**

Éléments	Montant brut	À un an au plus	À plus d'un an et moins de cinq ans	À plus de cinq ans
Immobilisations financières	426 132,98	53 903,23	200 396,53	171 833,22
Autres créances	10 247,57	10 247,57	-	-
<b>Total</b>	<b>436 380,55</b>	<b>64 150,80</b>	<b>200 396,53</b>	<b>171 833,22</b>
Emprunts et dettes assimilées	40 000,00	6 000,00	34 000,00	-
Legs et donations en cours	-	-	-	-
Autres dettes	37 184,93	37 184,93	-	-
<b>Total</b>	<b>77 184,93</b>	<b>43 184,93</b>	<b>34 000,00</b>	<b>-</b>

**Valeurs mobilières de placement**

L'épargne associative est constituée exclusivement de placements de type "court terme" (tels que livret A et autres placements réservés aux Organismes Sans But Lucratif).

Les valeurs mobilières de placement ont été évaluées à leur coût d'acquisition, à l'exclusion des frais engagés pour leur acquisition.

En cas de cessions portant sur un ensemble de titres de même nature conférant les mêmes droits, la valeur d'entrée des titres cédés a été estimée selon la méthode du premier entré, premier sorti.

Les plus-values latentes sur valeurs mobilières de placement non comptabilisées à la clôture de l'exercice s'élèvent à :

Plus values latentes 1 472,42 €

**Tableau de suivi des fonds dédiés**

Éléments	Fonds à engager (début ex.)	Utilisation au cours de l'exercice	Nouveaux engagements	Fonds restant à engager (fin ex.)
Fonds dédiés sur subventions affectées	-	-	-	-
Fonds dédiés sur offrandes affectées	1 501,66	1 501,66	-	-
Fonds dédiés sur legs et donations affectés	-	-	-	-
<b>Total</b>	<b>1 501,66</b>	<b>1 501,66</b>	<b>-</b>	<b>-</b>

Les fonds dédiés éventuellement reçus par l'Association concernent exclusivement des ressources affectées par des donateurs qui n'auraient pu encore, à la clôture de l'exercice, être utilisées conformément à l'engagement pris à leur égard.

---

### III - AUTRES INFORMATIONS

---

#### **Legs à réaliser**

Legs nets à réaliser

(Néant)

#### **Activités**

Conformément à son objet statutaire ainsi qu'aux dispositions légales et réglementaires applicables, les activités de l'Association ont consisté, au cours de l'exercice, en :

- l'exercice public du culte, principalement par l'organisation de grands rassemblements culturels ;
- l'entretien des ministres du culte ;
- la formation des ministres du culte et autres participants au culte ;
- le soutien à d'autres associations poursuivant le même but.